

Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne

U.D.P.S. 80 - BP 30095 - 02 203 SOISSONS CEDEX http://www.udps80.com - contact@udps80.com - Tél : 0.811.380.180

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

C.G.V

Clause générale :

Toute inscription effectuée pour une ou plusieurs formations implique pour le stagiaire ou le donneur d'ordre l'acceptation des présentes conditions.

De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à U.D.P.S. 80 sauf si celle-ci l'a expressément acceptée.

Devis:

Le devis d'une action de formation ne prend effet qu'à réception du document signé.

Le devis devra être validé par le client et transmis à notre service administratif.

Il peut être envoyé par voie postale à l'adresse suivante : U.D.P.S. 80 – BP 30095 – 02 203 SOISSONS CEDEX. Ou bien par e-mail à contact@udps80.com.

Le devis mentionne la date de validité de celui-ci.

Contrat/convention de formation :

Une convocation sera envoyée au maximum 3 jours avant le début de la formation par mail. Le droit de rétractation est soumis au délai en vigueur.

En cas de demande de devis : La réception du devis signé, tiendra lieu d'acceptation du prix.

Après acceptation du devis le client recevra un contrat ou une convention de formation. Une fois signé(e), celui-ci (celle-ci) tiendra lieu de confirmation de réalisation de l'action de formation.

En cas de paiement par carte bancaire sur le catalogue en ligne : Accepter ces présentes conditions de vente équivaut pour le stagiaire à confirmer la réalisation de l'action de formation. Par conséquent, aucun contrat de formation ne lui sera transmis.

Formation:

A l'issue des sessions de formation et sur avis du formateur, le stagiaire recevra une attestation provisoire indiquant la réussite ou non à la formation et dans le cadre d'une validation, le document réglementaire officiel sera édité, envoyé par mail et stocké dans l'espace extranet du participant (dans un délai de **15 jours après paiement de la formation**).

L'U.D.P.S. 80 s'engage à mettre à disposition des sessions de formations un ou plusieurs formateurs pour encadrer les stagiaires.

Tarifs:

Les tarifs des formations sont ceux figurant sur le devis ou sur notre catalogue en ligne. Les tarifs des formations comprennent l'ensemble des prestations correspondantes, mémento(s) ou fascicule(s), à l'exclusion des frais de séjour et de voyage, restauration, hébergement et déplacements des stagiaires.

Nos prix sont non-assujettis à la T.V.A.

Dans le cadre de formations hors catalogue, le prix facturé est celui de la proposition commerciale, sur la base du devis signé et accepté qui sert de base à l'élaboration du contrat ou de la convention.

Modalités de règlement :

Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire directement sur notre catalogue en ligne lors de l'inscription à une formation, ou par chèque à l'ordre de l'U.D.P.S. 80, mandat administratif, caisse des dépôts, carte bancaire ou par virement comme indiqué sur la facture. Bien faire mention de la référence de la facture pour tout règlement.

Le stagiaire s'engage à régler la totalité de la somme indiquée sur la facture à réception de celle-ci.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance assortie d'une indemnité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en plus d'une indemnité forfaitaire de 40€ dès le 1^{er} jour de retard (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 / Article L.441-6 du code du commerce).

En cas de défaut de paiement d'un contrat antérieur, l'U.D.P.S. 80 se réserve le droit de refuser tout contrat avec le client.

Hébergement, transport, repas :

L'U.D.P.S. 80 n'assurera en aucun cas l'hébergement, le transport ni le repas de ses stagiaires. Ces points demeurent sous la responsabilité des participants.

Report/annulation du fait de l'U.D.P.S. 80 :

En cas de cessation anticipée ou de l'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation par suite de force majeur, un report de formation aura lieu.

Sur une session inter-entreprise, si le nombre de participants se révélait insuffisant le jour J, ne permettant pas l'ouverture de celle-ci, un report de formation sera proposé.

L'U.D.P.S. 80 ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation de la formation, ou à son report à une date ultérieure, mais également si le nombre de participants se révélait insuffisant le jour J. Aucune indemnité ne sera versée au titre de dédommagement ou réparation.

L'U.D.P.S. 80 ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Dont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'U.D.P.S. 80, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communication ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'U.D.P.S. 80.

Report/annulation du fait du stagiaire ou de l'entreprise :

L'U.D.P.S. 80 s'efforcera de prendre en compte et de s'adapter à toute demande de modification présentée par écrit par le client.

Le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (est comptabilisé du lundi au dimanche inclus), qu'il peut exercer, sans motiver sa décision et sans en supporter les frais. Le point de départ du délai de rétractation court à compter du jour de la conclusion du contrat pour les contrats de prestation de services et à partir de la date d'achat pour les inscriptions sur le catalogue en ligne de l'U.D.P.S. 80.

Si le client a prévenu moins de 30 jours avant la date de la prestation commandée, son droit de rétraction ne pourra être pris en compte et il fera l'objet d'une facturation totale de ladite prestation.

Si la formation démarre moins de 14 jours ouvrés après la confirmation de votre inscription, le droit de rétractation expire dès le démarrage de la formation.

En cas de dédit, le client informe l'organisme de formation <u>par lettre recommandée avec accusé de</u> réception.

Forfait intra-entreprise:

En cas de dédit par le client moins de 30 jours avant le début de la formation, ou si le nombre de participants se révélait insuffisant le jour J, ne permettant pas l'ouverture de celle-ci, l'organisme de formation facturera à titre de dédommagement 100 % du prix, sans aucune autre possibilité d'indemnité.

En cas de dédit, le client informe l'organisme de formation <u>par lettre recommandée avec accusé de</u> réception.

Individuel inter-entreprise:

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au prorata temporis. Pour cela celui informe sans délai l'organisme de formation, et transmet les justificatifs datés et signés, <u>par lettre recommandée avec accusé de réception sous 7 jours</u>. Lorsque que le délai de 7 jours n'est pas respecté, la totalité des coûts de formation reste due, sans aucune autre possibilité d'indemnité.

Données personnelles :

Dans le cadre de la relation commerciale et/ou de l'utilisation du site internet, l'U.D.P.S. 80 est amenée à collecter et traiter certaines données personnelles. En utilisant le site internet et en entrant dans le cadre de la relation commerciale, le client reconnait et accepte le traitement des données personnelles par l'U.D.P.S. 80 conformément à la loi applicable et aux stipulations de la Politique de Confidentialité. Pour toute question ou demande relative à la politique de confidentialité ou aux données personnelles, vous pouvez nous contacter par mail à contact@udps80.com.

Droit à l'image :

L'acceptation des Conditions Générales de Vente par le client autorise l'U.D.P.S. 80 à diffuser les images prises pendant son activité. Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour sans aucune limitation de durée (presse, plaquette, affichage, internet...) pour la promotion des activités de l'U.D.P.S. 80. Le client reconnait être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent paragraphe.

Médiation de la consommation :

Si le client est un consommateur, celui-ci a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode de règlement des différends.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, l'U.D.P.S. 80 adhère au Service du Médiateur de la C.M.2.C. (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de justice) dont les coordonnées sont les suivantes : 49, rue de Ponthieu - 75008 PARIS – https://www.cm2c.net/. Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de l'U.D.P.S. 80, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, cliquer ici.

Juridiction:

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de SOISSONS, sera seul compétent pour régler le litige. Chacune des parties s'engage à respecter en tout point les termes des présentes conditions.

Dernière mise à jour : le 23 août 2024.